

**CONSEIL MUNICIPAL D'ENTRELACS
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 11 AVRIL 2016**

Convocation du : 24 mars 2016

L'an deux mille seize, le onze avril à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à 20 heures en session ordinaire à la salle plurivalente du groupe scolaire « L'Albanaise » sous la présidence de Monsieur Bernard MARIN, Maire.

PRESENTS en début de séance : MARIN B. - GIROUD C - REVIL MD. - BUGNARD JJ - CLARET M - PILLET J. - SARDET D - SERPOLLET B. - BELLEVEGUE A. - BRUDER H. - DEJEUX S. - DEVERS J. - GINET C. - LERGES I. - MILLIOZ C. - ORTOLLAND A - QUAY L - RAISIN A. - RASSAT JC. - ROSSILLON JL - TRUCHE P - GRANGE Y. - ABRY C. - BONTRON F - FORRAT M. - LERDA S. - TOUSSAINT M. - DERIPPE C. - LEBLOND J. - BERTHET F. - MIRABE A. - RENAUD I. - DUCLOZ G. - BORNENS P. - GIRARD S. - BRETON A. - MAYEN M-N - GUIGUE J-M. - BRAISSAND J-F. - BAIZET-BOYRIES F. - LAMBERT R. - COLLET H. - GARCIAZ M. - GARNIER H. - DUCROZ M. - RINALDI J-F. - PAGET M-C. - BIENFAIT M. - BUSSARD L. - MIGUET J-C. -

EXCUSES avec procuration : FARNIER G. donne procuration à DERIPPE C. - REY C. donne procuration à BRAISSAND JF - MARIE J. donne procuration à GARNIER H. - DUPANLOUP A. donne procuration à SIMON J-P

ABSENTS OU EXCUSES : ANDRE C - GERBELOT M. - JOLY A. - DUCHENE F.- BONTRON J-P. - PETELLAT R. - TOINET R. - MESSAGEOT M. - LEGER G - MERTZ MT. - PROFIT L - NEHLIG P. - COGNARD G. - GROS H. - FINNAZ A. - ANDRE H. - GALBAN F. - SIMON J-P. - DURET E. - BICAND J-L. - PRUNIER C. - MAZZACANE D. - BOUVIER V - MARIE J. - NONGLATON J-L - TRIQUET M. - VERGUET M.

1) ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE (Délibération n°20160404-1)

Monsieur Jean-Christophe RASSAT est élu secrétaire de séance.

Arrivées de Messieurs Jean-Paul SIMON et Jean-Luc BICAND

2) ADOPTION DU COMPTE RENDU DE SEANCE DU 4 AVRIL 2016

L'adoption du compte rendu de séance du 4 avril 2016 est reportée à la prochaine séance

3) COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT

Aucune décision en application de l'article L2122-22 du CGCT n'a été prise par Monsieur le Maire depuis la dernière séance du 4 avril 2016.

Bm
DG

4) AFFAIRES RELEVANT DES FINANCES

4.1 Vote du budget primitif 2016 d'Entrelacs

Après avis de la commission des finances, de la commission du Patrimoine, Aménagements Publics et de la commission Voirie, les propositions de ce premier budget d'Entrelacs 2016 présentées par Monsieur le Maire sont les suivantes :

- **Section de fonctionnement** : les propositions sont équilibrées en recettes et en dépenses à la somme 5 941 307 €.

En dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011 : Charges à caractère général : 1 276 426 €, dont 262 700 € de fluides (eau, électricité, combustible...), 208 387 € d'achat de repas...

Chapitre 012 : Frais de personnel et frais assimilés : 2 028 455 €

Chapitre 014 : Atténuation de produits : 128 300 € constitués par le prélèvement du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 479 065.55 € dont 169 000 € de participation au SDIS (service incendie) et notamment la subvention au CCAS pour 24 685.55 €

Chapitre 66 : Charges financières : 311 542 € soit 172 500 € de remboursement d'intérêts des emprunts, 88 042 € d'ICNE (intérêts courus non échus), et 51 000 € de frais de portage auprès de l'EPFL.

En recettes de fonctionnement :

Chapitre 013 : atténuation de charges 54 500 € (remboursement de charge de personnel par le biais de mise à disposition, et remboursement arrêts maladie...)

Chapitre 70 : produits des services, du domaine et ventes diverses : 395 400 € dont 329 000 € pour de redevances liées aux services périscolaires (cantine, garderie, TAP)

Chapitre 73 : impôts et taxes : 3 935 996 € dont 2 575 912 de taxe foncière et d'habitation, et 925 728 € d'attribution de compensation versée par la CCCA dans le cadre du passage en FPU (fiscalité professionnelle unique) et 200 000 € de taxe additionnelle aux droits de mutation.

Chapitre 74 : dotations, subventions et participations : 1 210 411 € dont 740 412 € de DGF (dotation globale de fonctionnement), 222 628 € de DSR (dotation de solidarité rurale).

Chapitre 75 : 315 000 € dont 307 000 € de revenu des immeubles (loyer des entreprises et des appartements propriété de la commune)

Chapitre 042 (opérations d'ordre) : 30 000 € pour les travaux en régie

Un crédit prévisionnel de 1 351 040 € est inscrit au titre du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

En matière de fiscalité, le Direction Générale des Finances Publiques a notifié à la Commune les bases fiscales pour 2016 en tenant compte d'une actualisation de 1 % prévue par la loi de finances 2016 et des variations physiques constatées. Les bases 2016 notifiées se décomposent comme suit :

- taxe d'habitation : 8 209 000
- foncier bâti : 6 085 000
- foncier non bâti : 103 400

Pour rappel la contribution foncière des entreprises a été transférée à la CCCA (Communauté de communes du canton d'Albens) dans le cadre du passage en FPU (fiscalité professionnelle unique)

- 4.2 Vote du taux d'imposition (délibération n°20160411-4.2) :

Le budget qui est présenté **ne prévoit pas d'évolution des taux d'imposition** déterminé dans le cadre du passage en commune nouvelle au 1^{er} janvier 2016. Ce passage induit un système de lissage des taux des différentes communes déléguées, afin d'atteindre au terme de 12 ans, un taux moyen pondéré unique pour l'ensemble des contribuables d'Entrelacs.

 ²


- 105 000 € (RAR) (non affecté) de participation auprès du Conseil Départemental pour l'aménagement du carrefour de Pégis à Albens
 - 15 000 € (RAR) (non affecté) et 65 000 € de participation auprès du Conseil Départemental pour l'aménagement du carrefour des Prés Rus RD 1201 à Albens
 - 261 977 € pour la voirie d'Entrelacs, panneau de signalisation et 160 K€ pour les enrobés
 - 73 156 € (opération 118) réalisation d'une réserve incendie à Cessens
 - 138 000 € (opération 120) installation de poteaux incendie et d'une réserve incendie sur Epersy
 - 455 500 € (APCP) (opération 121) : travaux d'aménagement projet la « Vie du Cher » à Epersy
 - 23 000 € (opération 127) pour l'extension de divers réseaux d'eau pluviale su Saint-Girod
 - 20 000 € (RAR) et 9 000 € (APCP) (opération 402) pour la création d'un parking au chef lieu de Mognard
 - 307 123 € (RAR) (opération 502) création de la place centrale de Saint-Germain-la-Chambotte
 - 60 716 € (RAR) (opération 505) enfouissement des réseaux à Saint-Germain-la-Chambotte
 - 366 834 € et 159 266 (RAR) (opération 965) pour la maîtrise d'œuvre et les travaux d'aménagement des promenades de Bacchus à Albens
- En matière d'équipement sportif :
 - 43 200 € (opération 108) réfection du 3^{ème} court de tennis à Albens
 - 30 000 € (opération 109) pour le plateau d'éducation physique à Albens (utilisation école et collège. Demande de participation établie auprès du Département)

Le remboursement du capital des emprunts s'élève à 715 000 € (compte 1641) et à 43 000 € pour le capital à rembourser auprès de l'EPFL dans le cadre des portages fonciers (compte 238).

Il est rappelé que l'emprunt contracté à court terme d'un montant de 400 000 € (taux d'intérêt 0%) pour une avance de FCTVA sur le groupe scolaire d'Albens sera remboursé intégralement sur l'année 2016 (compte 103). De même pour 165 000 € pour le financement du groupe scolaire de Saint-Girod.

En recette d'investissement, le FCTVA représente 1 200 000 € cette recette importante provient à la fois des FCTVA des communes sur les exercices 2015 et 2014 mais également sur le FCTVA perçu par trimestre suite au passage à la commune nouvelle.

Il n'y a pas de recours à l'emprunt.

- **4.3 Affectation du résultat (délibération n°20160411-4.3) :**

Le Conseil Municipal décide également d'affecter intégralement l'excédent de fonctionnement 2015, constitué par l'ensemble des excédents 2015 des communes d'Albens, Epersy, Cessens, Mognard, Saint-Germain-la-Chambotte et Saint-Girod, en recette d'investissement au compte 1068 pour un montant de 2 084 465.80 €.

- **4.4 Autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP) (délibération n°20160411-4.3)**

Le Conseil Municipal valide le tableau des AP/CP 2016 ci-après et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire, pour accomplir les formalités nécessaires.

M *DF*

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur ces taux moyens pondérés et décide de les maintenir tel que notifié par la DGCL, de la façon suivante :

- taxe d'habitation 14.17 %
- foncier bâti 22.75 %
- foncier non bâti 46.77 %

ce qui permettrait ainsi d'assurer un produit fiscal de 2 595 913 €. Le budget primitif prévoit des crédits au compte 73111 pour un montant de 2 575 912 € soit 20 000 € en moins afin de tenir compte d'une information de la DDFIP. Cette dernière précise que les bases de TH notifiées « *seront surestimées dans une plus ou moins grande mesure compte tenu de dégrèvements fixés tardivement par la loi de finances et qui n'ont pu être intégrés dans le calcul des bases prévisionnelles* »

- **Section d'investissement** équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de 7 383 862 € qui comprend notamment les restes à réaliser pour 2 619 390.17 € en dépenses et 68 040 € en recettes.

Les **principaux** investissements prévus pour Entrelacs sont notamment :

- Les autres crédits sont notamment affectés à des acquisitions immobilières :
 - 500 000 € (opération 965) pour l'acquisition auprès de l'EPFL de terrains utilisés pour partie dans l'aménagement des « Promenade de Bacchus » situées à Albens. Une partie de ces terrains sera revendue,
 - 320 000 € (opération 130) pour l'achat auprès de la CCCA de l'ancienne maison de retraite située rue du 8 mai 1945 à Albens
 - 213 061€ + 50 000 € (RAR) (opération 964) pour l'acquisition d'un local communal Rue Joseph Michaud à Albens
 - 56 886 € (RAR) (opération 910) pour la construction de la salle communale à Ansigny.
 - 79 343 (RAR) (opération 962) acquisition de voirie suite à la réalisation d'un lotissement sur Albens
- En matière de bâtiments :
 - 48 000 € (RAR) (non affecté) pour la réalisation de WC place J. Marie Montillet à Albens
 - 66 000 € (opération 126) pour l'aménagement d'une salle de classe en bureau-accueil de la mairie déléguée de Saint-Girod.
 - 96 913 € (opération 128) pour les services techniques d'Entrelacs : achat d'une épareuse (48 000 €), mise aux normes station de lavage 23 000 € et divers outillage.
 - 400 000 € et 5596 € (RAR) (opération 210) : réhabilitation de la fruitière par la création d'appartement à Cessens.
 - 54 000 € (opération 403) pour la réfection du toit de la salle des fêtes Clerc-Renaud de Mognard
 - 20 174 € (RAR) (opération 513) aménagement de la salle des fêtes de Saint-Germain-la-Chambotte
 - 26 000 € (opération 917) pour le Centre Administratif d'Entrelacs pour la réfection du parvis d'entrée.
 - 1 396 865 (RAR) (opération 930) solde des marchés de construction du groupe scolaire l'Albanaise.
- En matière de réseaux et sécurité incendie :
 - Enfouissement des réseaux secs à Ansigny à Albens : 69 515 €

- Les charges financières s'établissent à 15 824€

Au niveau des recettes se sont les produits de la vente de l'eau qui constituent la principale recette pour 470 501.45 € et 52 500 € de redevance pour pollution d'origine domestique.

Le virement de la section d'exploitation vers la section d'investissement s'élève à 56 000 €.

Divers crédits sont affectés aux renforcements ou renouvellements de réseaux :

- Albens (opération 19): 48 425 €
- Cessens (opération 20): 10 800 €
- Epersy (opération 21) : 96 000 €
- Mognard (opération 22) : 25 000 €
- Saint-Germain-la- Chambotte (opération 23) : 10 000 €
- Saint-Girod (opération 24) : 35 000 €

4.6 Affectation du résultat du budget annexe de l'eau (délibération n°20160411-4.6)

Le Conseil Municipal,

- Vu les dispositions applicables en ce qui concerne l'affectation des résultats dans le cadre de la comptabilité M14;
- Vu les comptes administratifs des budgets annexes des communes d'Albens et de Saint-Girod, réunis en commune nouvelle au 1^{er} janvier 2016, concernant l'exercice 2015, et dont le résultat d'exploitation s'élève à 160 833.55 €

ACCEPTTE de maintenir en section d'exploitation la somme de 10 833.55€ - compte 002.

D'AFFECTER en section d'investissement - compte 1068 - la somme de 150 000 € pour répondre au besoin de financement de la section d'investissement (tant pour les réalisations 2016 que pour les restes à réaliser reportés en 2016).

5) DESIGNATION DE DELEGUES AUX ORGANISMES DE COOPERATION INTERCOMMUNALES

5.1 Syndicat du SIERROZ

Le Conseil Municipal,

- Vu les dispositions des articles L5212-6 et 5212-7 du code général des collectivités territoriales
- Vu le recours gracieux au titre du contrôle de légalité de la Préfecture de la Savoie en date du 31 mars 2016,

RETIRE la délibération N°20160229-3 portant sur la désignation de représentants au syndicat du SIERROZ en date du 29 février 2016,

DESIGNE en qualité de délégués au Syndicat du SIERROZ :

- DUCLOZ Gilbert
- LEBLOND Jean

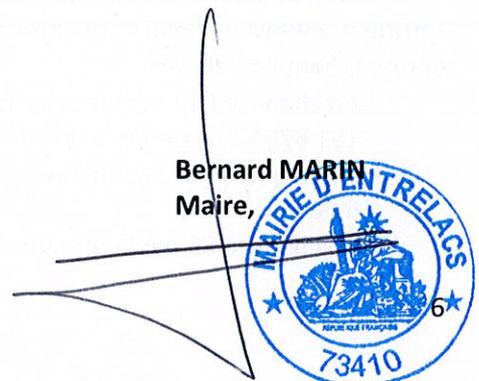
La séance est levée à 22h15.

Fait à ENTRELACS, le 13 avril 2016

Gilbert DUCLOZ
Secrétaire de séance,



Bernard MARIN
Maire,



N° opération	N°AP	Montant AP TTC	Cumulé années antérieures	CP2016	CP2017	CP2018	CP2019
MOE aménagement Montée de la Rippe - trottoirs - Albens							
116	001/2016	16 800 €	- €	8 400 €	8 400 €		
	MOE	16 800 €	- €	8 400 €	8 400 €		
	Recettes prévisionnelles	16 800 €	- €	8 400 €	8 400 €		
	Autofinancement	16 800 €	- €	8 400 €	8 400 €		
Aménagement Aire de jeux Espace Carole Montflet - Albens							
114	002/2016	36 000 €	- €	8 400 €	27 600 €		
	Aménagement de l'aire de jeux	36 000 €	- €	8 400 €	27 600 €		
	Recettes prévisionnelles	36 000 €	- €	8 400 €	27 600 €		
	Autofinancement	36 000 €	- €	8 400 €	27 600 €		
Les promenades de Bacchus - Albens							
965	003/2016	34 268 €	- €	7 044 €	27 224 €		
	Aménagement de l'aire de jeux	34 268 €	- €	7 044 €	27 224 €		
	Recettes prévisionnelles	34 268 €	- €	7 044 €	27 224 €		
	Autofinancement	34 268 €	- €	7 044 €	27 224 €		
Réhabilitation de la Maison des Associations - Albens							
111	004/2016	393 000 €	- €	18 000 €	250 000 €	125 000 €	
	MOE et travaux	393 000 €	- €	18 000 €	250 000 €	125 000 €	
	Recettes prévisionnelles	393 000 €	- €	18 000 €	250 000 €	125 000 €	
	Autofinancement	393 000 €	- €	18 000 €	250 000 €	125 000 €	
Éclairage sur terrain d'honneur football - Albens							
112	005/2016	56 400 €	- €	10 000 €	46 400 €		
	MOE et travaux	56 400 €	- €	10 000 €	46 400 €		
	Recettes prévisionnelles	56 400 €	- €	10 000 €	46 400 €		
	Autofinancement	56 400 €	- €	10 000 €	46 400 €		
Aménagement de l'ancienne fruitière - Cessens							
210	006/2016	615 900 €	- €	400 000 €	215 900 €		
	MOE	66 000 €	- €				
	CT	5 760 €	- €	400 000 €	215 900 €		
	SPS	4 140 €	- €				
	Travaux	540 000 €	- €				
	Recettes prévisionnelles	615 900 €	- €	400 000 €	215 900 €		
	Remboursement FCTVA	101 032 €		65 616 €	35 416 €		
	Autofinancement	615 900 €	- €	334 384 €	180 484 €		
Vie du Cher 2 - Epersy							
121	007/2016	2 769 582 €	- €	455 500 €	1 535 122 €	478 960 €	300 000 €
	Travaux première phase	850 672 €	- €	400 000 €	450 672 €		
	Etudes, MOE, divers phase 1	88 000 €		40 000 €	24 000 €	24 000 €	
	Acquisitions foncières (rachat EPFL)	1 149 450 €			1 031 450 €	118 000 €	
	Honoraires	51 460 €		15 500 €	29 000 €	6 960 €	
	Remboursement emprunt CT	630 000 €				330 000 €	300 000 €
	Recettes prévisionnelles	2 769 582 €	- €	455 500 €	1 535 122 €	478 960 €	300 000 €
	Vente terrains	1 202 580 €			618 230 €	389 350 €	195 000 €
	Remboursement FCTVA	146 179 €		74 369 €	66 928 €	4 882 €	
	Autofinancement	790 823 €		381 131 €	219 964 €	84 728 €	105 000 €
	Emprunt CT	630 000 €	- €		630 000 €		
Travaux parking chef lieu - Mognard							
402	008/2016	198 000 €	- €	9 000 €	189 000 €		
	MOE	18 000 €	- €	9 000 €	9 000 €		
	Acquisitions foncières				60 000 €		
	Travaux				120 000 €		
	Recettes prévisionnelles	198 000 €	- €	9 000 €	189 000 €		
	Autofinancement	198 000 €	- €	9 000 €	189 000 €		
Aménagement zone artisanale - St Germain la Chambotte							
125	009/2016	144 000 €	- €	10 000 €	134 000 €		
	Montant du projet	144 000 €	- €	10 000 €	134 000 €		
	Recettes prévisionnelles	144 000 €	- €	10 000 €	134 000 €		
	Autofinancement	144 000 €	- €	10 000 €	134 000 €		

4.5 Vote du budget annexe du service de l'eau 2016 d'Entrelacs

Le budget annexe de l'eau s'équilibre en section d'exploitation à 563 515 €, dont les principales dépenses sont constituées

- Au chapitre 012 par les participations aux syndicats de la Veïse et du Rigolet pour un total de 151 876 € au compte 621.
- Au chapitre 014 : par le reversement de la redevance pollution d'origine domestique pour 52 000 €
- Au chapitre 65 par la rémunération de la SAUR pour 120 000 €.



Handwritten initials and the number 5.